

### JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

#### L'ÉCOLE : UN MONDE FÉMININ...

Institutrice, professeure des écoles, professeure de collège et de lycée, auxiliaire de vie, aide maternelle, déléguées auxiliaire, suppléante, infirmière scolaire, psychologue de l'éducation nationale, secrétaire administrative, éducatrice scolaire, conseillère principale d'éducation (CPE), formatrice, référente scolaire pour les élèves en situation de handicap...  
**à elles seules, les femmes représentent 70,3 % des enseignant.es du secteur public. La proportion atteint 84,2 % dans le premier degré public et 58,7 % dans le second degré public.**



**TOUTES  
DANS  
8 MARS LA  
RUE!**

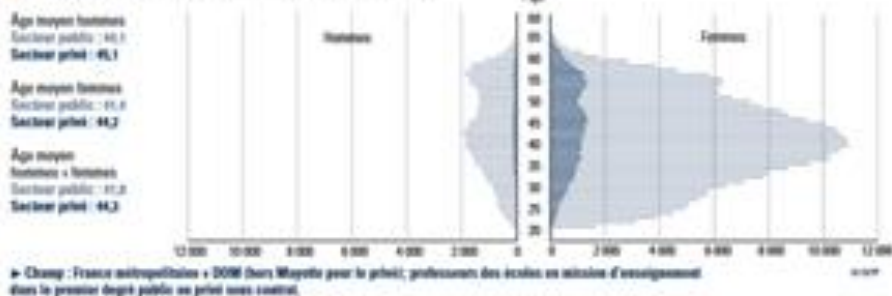
Les femmes sont majoritaires parmi les professeur.es certifié.es (64,8 %), mais, à l'inverse, sont minoritaires parmi les professeur.es de chaire supérieure (37,0 %) et d'EPS (43,1 %). Leur poids s'équilibre avec celui des hommes parmi les professeur.es agrégé.es, de lycée professionnel ainsi que les professeur.es contractuel.le.s. Par ailleurs, en 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, les enseignantes sont en moyenne plus jeunes de deux ans que les enseignants (42,2 ans contre 44,3 ans). Elles sont aussi plus nombreuses à exercer à temps partiel (13,3 % contre 5,2 %)<sup>1</sup>.

**Dans le secteur privé sous contrat, la part des femmes est encore plus importante (74,3 %), avec plus de neuf enseignants sur dix qui sont des femmes dans le premier degré. Comme dans le secteur public, elles sont plus jeunes que les hommes : 44,3 ans contre 45,2 ans en moyenne. Elles sont également plus souvent à temps partiel ou à temps incomplet (21,9 % contre 18,6 %), mais les écarts avec les hommes sont moins importants que dans le secteur public.**

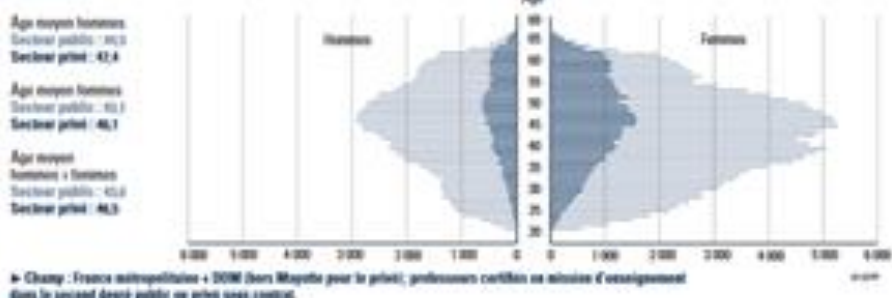
---

<sup>1</sup> Chapitre 9.2 : l'âge, le sexe, et le temps de travail des personnels du MEN, in Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2018- Synthèses statistiques - Édition 2018

1 Les professeurs des écoles, novembre 2017.



2 Les professeurs certifiés, novembre 2017.



Enfin, si les femmes représentent 74,1 % des personnels dont la mission ne relève pas de l'enseignement, elles occupent majoritairement les postes éducatifs, administratifs, sociaux et de santé. En revanche, plus de la moitié des missions d'encadrement sont occupées par des hommes (51,4 %). Comme dans l'enseignement public, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel, en particulier dans certains corps : près d'une femme sur trois dans la filière santé et sociale, une sur cinq parmi les ingénieures et techniciennes de recherche et formation. À l'inverse des enseignants, les femmes non enseignantes sont en moyenne plus âgées que les hommes

« NE ME LIBERE PAS, JE M'EN CHARGE ! »



Voir sur France5: «Ne me libère pas, je m'en charge» 1918-1981 », sur (50 minutes, **Réalisateur** : Matilde Damoiseil, **année** : 2018)

Elles occupent les emplois précaires et de plus en plus difficiles (des professeures des écoles remplaçantes dans le privé peuvent travailler jusqu'à 4 écoles et quelque soit le niveau et le type d'école spécialisée ou non), des salaires qui ne suivent même pas l'inflation, avec des heures supplémentaires subies pour des femmes souvent qui élèvent leur.s enfant.s seule et doivent souvent jongler avec leur vie de famille et s'occuper de leurs enfants et des tâches domestiques.

**Alors on peut se demander si la féminisation d'un métier est un mauvais signe pour ce métier. Est-ce parce qu'il est féminisé qu'il est déclassé, ou l'inverse ? Quelle est la place des hommes et des femmes dans l'Education nationale ?<sup>2</sup>**

Marlaine Cacouaut-Bittaud<sup>3</sup> explore les articulations complexes mais possibles entre vie personnelle et vie professionnelle chez les enseignantes. Elle a publié une étude qui portait très précisément sur ce sujet. Elle date de 2001 et est intitulée : «La féminisation d'une profession est-elle signe de perte de prestige ?»

Elle cite Christian Baudelot et Roger Establet, deux très grands sociologues de l'éducation pour qui la présence minoritaire des hommes dans les écoles n'est pas un phénomène récent puisque les institutrices formaient déjà 62% du corps en 1923 et 67,2% en 1939. C'est seulement dans les années 1960 qu'on l'interprète comme un signe de déclin.

Marlaine Cacouaut-Bittaud rappelle aussi que l'idée qu'une profession se dévaloriserait par la présence des femmes est en général véhiculée par... des hommes. Avec une vision contradictoire de leurs intérêts et de ceux de femmes. Le stéréotype serait de penser qu'un métier « masculin » serait celui assurant des revenus confortables mais chronophage et se transformerait en métier « féminin » si au contraire, les horaires et les revenus sont limités. Cependant, le temps partiel ou l'organisation des temps de vie qui permet de tout faire – l'éducation des enfants– reste majoritairement un choix de femmes et que 80% des tâches domestiques et éducatives sont assurées par les femmes. Ce n'est pas une opinion, ce sont les statistiques qui le montrent.

De même, on connaît une évolution des conditions de vie des professeures. Dans les années 70-80, le salaire des professeures étaient considérés comme un salaire d'appoint

---

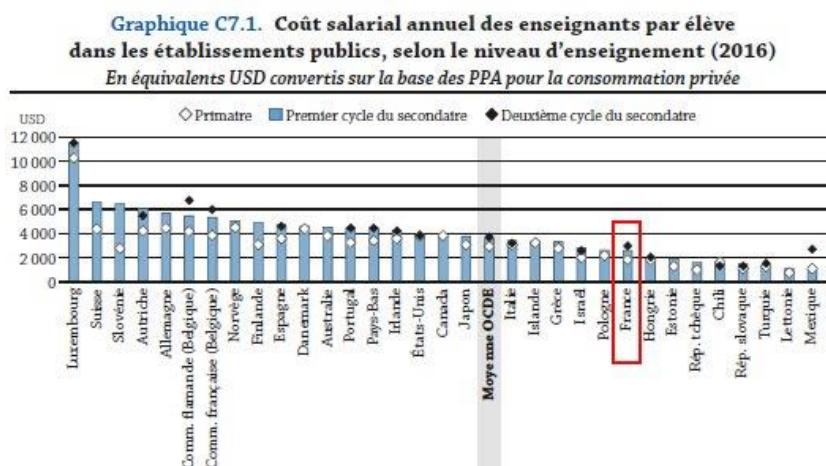
<sup>2</sup> **Louise Tourret**, journaliste et productrice de l'émission Rue des écoles sur France Culture est l'auteur de *Mères, libérez-vous!* (Plon).

<sup>3</sup> **Marlaine Cacouaut** et **Julie Jarty**. - **Marlaine Cacouaut**, Professeur émérite de l'Université de Poitiers, à propos d'un article sur *l'Evolution des fonctions et différences d'orientation entre hommes et femmes dans l'éducation nationale* et de son livre *Professeurs,.. mais femmes* (La découverte, 2007)

car souvent mariées à des cadres. Aujourd'hui, c'est fini, comme la notion de salaire d'appoint en général. Le salaire des enseignant.es subit une baisse importante depuis cinquante ans, il ne suit plus l'inflation et le gel du point de la valeur de l'indice n'arrange rien. Le SUNDEP Solidaires dénonce cette situation depuis longtemps.

**Cela ne dérange aucunement notre ministère que les professeures soient les plus mal payées des pays développés<sup>4</sup>.**

19 pays sur 37 ont un salaire des enseignant.es plus élevé que celui versé en France. Et beaucoup d'inégalités entre enseignant.es : la situation des professeures des écoles ne s'améliore pas. C'est normal puisqu'il n'y a pas de possibilité de faire des heures supplémentaires dans le premier degré. Voilà pourquoi les salaires sont meilleurs dans le second degré. Toujours selon l'enquête, le coût salarial en France des professeur.es est le plus faible : un.e enseignant.e coûte en moyenne par élève 2 936\$ dans l'OCDE contre 1 82\$ en France dans le premier degré. Non seulement les enseignant.es français.es sont moins bien payé.es mais le temps d'instruction est généralement plus long en France -on les fait travailler davantage- et surtout les classes sont plus chargées. En effet, en France, on compte davantage d'heures de cours soit 8 100 heures pour l'école obligatoire contre 7 500 dans l'OCDE et même 7 250 pour l'Union Européenne (UE). C'est surtout à l'école élémentaire que l'écart est fort : 864 heures en France contre 793 dans l'OCDE.



**Des disparités persistent entre postes de professeurs et postes de hauts cadres dans l'éducation nationale**

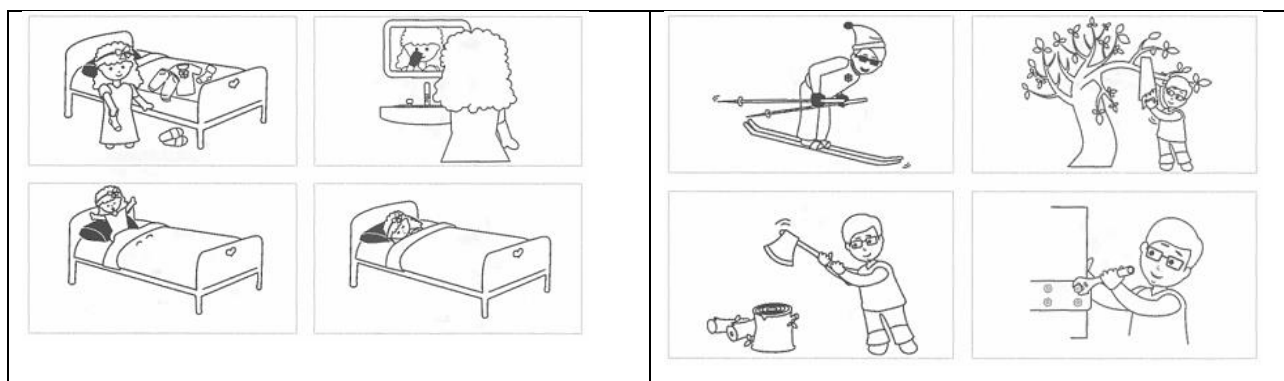
La répartition des postes entre hommes et femmes à l'école : il n'y a presque que des femmes dans les maternelles (93%) mais leurs inspecteurs sont majoritairement des hommes (62%). Dans le secondaire : 56% de femmes, mais des personnels de direction majoritairement masculin (60%). Il y a aussi 15 rectrices contre 20 recteurs en octobre 2018

<sup>4</sup> Regards sur l'éducation, une publication annuelle de l'OCDE, 11 09 2018

(l'écart se rétrécit). Plus on monte dans la hiérarchie scolaire, plus il y a d'hommes. Et tout en haut, au ministère, ils sont majoritaires comme dans le cabinet de Blanquer J.M :7 hommes contre 4 femmes (11 membres au total au cabinet du ministre) !<sup>5</sup> CQFD...Le nouveau monde selon Macron !!!

## « LES FEMMES DANS LA RUE, PAS DANS LA CUISINE »

En matière d'inégalités, dans la vie professionnelle comme personnelle, la féminisation du corps enseignant et sa répartition dans l'école posent aussi de bonnes questions. Des questions qu'il serait regrettable d'ignorer alors que l'institution promeut le combat contre les stéréotypes anciens. Et ils ont la vie dure : il n'y a pas si longtemps, notre ministre a imposé des évaluations nationales en septembre 2018 comportant des stéréotypes sexistes :



Que montrent ces deux planches ? Une fille passive, se faisant belle d'un côté, et un garçon très actif de l'autre. La fille est cloîtrée dans l'espace domestique, le garçon multiplie les activités physiques en extérieur. Des représentations sexistes, diffusées à tous les élèves de CE1 par le Ministère ! Tant pis si celui-ci proclame, sur son site internet, qu'il veut « déconstruire les représentations sexistes dès le plus jeune âge » et apprendre aux élèves « le refus des stéréotypes<sup>6</sup> ».

### CITATION-BENOÎTE GROULT- AINSI SOÛT-ELLE- 1975

*« Il a fallu cent ans pour effacer les discriminations les plus criantes entre les hommes et les femmes, mais qu'attend-on pour abroger celles qui restent ? »*

**Nos métiers sont à prédominance féminine et non reconnus**, tant au niveau salarial, que des conditions de travail, avec toujours plus d'effectifs.

<sup>5</sup> <https://www.gouvernement.fr/ministre/jean-michel-blanquer>

<sup>6</sup> Voir [De la maternelle au baccalauréat, égalité des filles et des garçons](#) sur le site du Ministère.

**Institutrices**, les oubliées des revalorisations salariales et pourtant elles ont les mêmes missions que la professeure des écoles.

**Institutrices et professeures des écoles** s'épuisent entre les réunions, la rédaction des projets : PPS, PPRE, PAP, GEVAscO, projet pédagogique.

**Déléguées auxiliaires, institutrices, suppléantes** vivent la précarité et doivent être mobiles et corvéables à souhait en acceptant des déplacements de 100 km sur un, deux, trois, jusqu'à quatre établissements.

**Educatrices scolaires**, vivent, pour la plupart, dans **une précarité importante** avec des contrats à temps partiels subis ou des temps complets rémunérés au SMIC.

**Auxiliaires de vie**, ne sont **ni domestiques, ni bénévoles, ni bonnes à tout faire !**

**Assistants sociaux**, confrontés à la **fatigue compassionnelle** sachant que celle-ci augmente d'année en année avec les politiques d'austérités qui diminuent les structures d'accueils.

**Aides maternelles**, devant effectuer plusieurs missions que ce soit l'entretien des locaux ou bien le service à la cantine ou encore l'aide aux élèves auprès de l'enseignant.e et gérer des groupes d'élèves de plus en plus importants.

Parce qu'on nous demande toujours plus avec toujours moins,

Parce que on ne veut pas des roses ou du chocolat le 8 Mars et des miettes toutes l'année,

Parce que le 8 Mars, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes,

Parce que quand c'est trop, c'est la grève !

## REVENDIQUONS ENSEMBLE

- La **revalorisation des salaires** des métiers des enseignant.es.
- La **reconnaissance des qualifications**, des responsabilités et de la pénibilité de ceux-ci (horaires, amplitude, conditions de travail).
- L'égalité salariale avec l'enseignement public : **à travail égal/salaire égal**, et les mêmes indemnités 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.
- **L'égal accès à la promotion professionnelle avec une seule classe** et la continuité dans les échelons.
- Le **respect des lois et des dispositifs relatifs à l'égalité professionnelle et salariale** et des sanctions contre des employeurs qui ne respectent pas leurs obligations en la matière.
- Un **droit à un congé parental strictement partagé entre parents** et véritablement rémunéré.
- **L'équité avec l'enseignement public** : le calcul de la retraite sur les 6 derniers mois.
- Le **maintien d'un système de retraite par répartition**, seul garant d'une solidarité collective juste. Le maintien de « compensations au moment de la retraite suite à des inégalités de carrières ».
- **L'arrêt des politiques d'austérité** qui entraînent la fermeture de postes dans le premier degré, la fermeture des heures dans le second degré et dans les zones rurales.
- Des moyens pour **pouvoir accueillir dignement les enseignantes qui sont en souffrance**, les écouter et mettre en œuvre des moyens de protection. L'application de l'ordonnance de protection.
- La **création d'un CHSCT** de l'enseignement privé, et l'ouverture de poste de médecins de prévention.
- Une **éducation non sexiste dès le plus jeune âge**.